



Les délégués sont réunis dans la Salle des fêtes de la Hofburg, ancien palais impérial, à Vienne.

La Chine annonce son intention de soumettre certaines de ses installations nucléaires civiles aux garanties internationales, comme le font les quatre autres Etats dotés d'armes nucléaires. Tel a été le fait marquant de la vingt-neuvième Conférence générale de l'AIEA, qui a réaffirmé l'importance que présente la coopération mondiale pour le développement pacifique de l'énergie nucléaire.

Plus de 600 délégués et représentants de 97 Etats Membres de l'Agence ont assisté à la Conférence, qui s'est tenue à Vienne du 23 au 27 septembre 1985. M. Adonit Manouan, Ambassadeur de la Côte d'Ivoire, a été élu Président de la Conférence.

La déclaration chinoise a été prononcée par M. Zhou Ping, Vice-Ministre de l'industrie nucléaire et chef de la délégation de la Chine à la Conférence générale de l'AIEA. «Dans le cadre de la politique nucléaire pacifique de la Chine, nous avons sérieusement étudié les garanties dont font l'objet les installations nucléaires civiles» a déclaré M. Zhou. «Nous voulons aujourd'hui dire ici que le Gouvernement chinois a décidé d'offrir volontairement de soumettre certaines de ses installations nucléaires civiles aux garanties de l'AIEA au moment opportun et qu'il procédera à des consultations à ce sujet avec l'Agence.»

A l'heure actuelle, quatre des cinq Etats dotés d'armes nucléaires – les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union des Républiques socialistes soviétiques – ont passé avec l'Agence des accords d'«offre volontaire»

qui permettent l'inspection au titre des garanties internationales de certaines de leurs installations nucléaires civiles choisies par l'AIEA.

Autres événements

La Conférence a pris des résolutions portant entre autres sur: les installations nucléaires de l'Afrique du Sud; les conséquences de l'attaque militaire israélienne contre le réacteur nucléaire de recherche irakien en 1981; la protection des installations nucléaires destinées à des fins pacifiques contre les attaques armées; la protection physique des matières nucléaires (voir encadré joint).

Les délégués à la Conférence ont confirmé par acclamation le renouvellement du mandat de M. Hans Blix pour une période de quatre ans à dater du 1er décembre 1985. Dans son allocution à la Conférence, M. Blix a souligné le rôle central joué par l'Agence dans le régime mondial de non-prolifération et instamment invité les Etats Membres à accroître leurs efforts mutuels. Il a suggéré plusieurs moyens qui permettraient de renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire. (On trouvera plus loin un article donnant les points essentiels du discours de M. Blix.)

La Conférence a aussi adopté le budget ordinaire de l'Agence pour 1986, qui comporte une croissance réelle zéro et se monte à 98,68 millions de dollars des Etats-Unis. Les délégués ont en outre fixé à 31 millions de dollars l'objectif du Fonds d'assistance et de coopéra-

tion techniques de l'Agence pour 1986, lequel est constitué par des contributions volontaires des Etats Membres. Ce montant représente une augmentation de 25 pour cent environ par rapport à l'année précédente.

Réunions spécialisées

Les réunions spécialisées de la Conférence générale de 1985 ont principalement porté sur des questions de sûreté nucléaire et sur les réacteurs de petite et moyenne puissance. Les réunions consacrées à la sûreté nucléaire, auxquelles ont participé des hauts fonctionnaires responsables provenant de plusieurs pays, faisaient suite à des réunions similaires tenues lors de la Conférence générale de l'AIEA l'an dernier, et ont plus spécialement

traité de questions présentant une importance internationale.

L'autre réunion, dite «après-midi scientifique», a été consacrée à des conférences sur l'expérience acquise dans divers pays en matière d'étude, de construction, d'exploitation et d'économie des réacteurs de faible puissance. L'accent a été particulièrement mis sur le transfert de technologies, car les réacteurs en question sont plus faciles à adapter aux petits réseaux électriques des pays en développement, se prêtent à une faible croissance de la charge et peuvent desservir des localités éloignées ou être utilisés à des fins particulières.

On trouvera d'autres détails sur ces réunions dans les *Nouvelles brèves*, à partir de la page 64.

Résolutions adoptées

Les résolutions adoptées par la 29^{ème} Conférence générale de l'AIEA ont porté entre autres sur les points suivants:

- *Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud.* La résolution, adoptée sans opposition, exige «à nouveau que l'Afrique du Sud soumette immédiatement tous ses établissements et installations nucléaires aux garanties de l'Agence» et prie le Directeur général de «continuer à prendre les mesures nécessaires à cet égard». Elle demande aussi à tous les Etats Membres de l'Agence qui ne l'ont pas encore fait de «mettre fin à toute coopération nucléaire» avec l'Afrique du Sud et notamment de «cesser tout transfert de matières fissiles et de technologie et d'arrêter tous les achats d'uranium» dans ce pays. La résolution prie aussi le Conseil des gouverneurs et le Directeur général de l'Agence de «suivre de près les activités de l'Afrique du Sud et son évolution dans le domaine nucléaire» et de faire rapport à la Conférence générale à sa 30^{ème} session ordinaire.
- *Conséquences de l'attaque militaire israélienne contre le réacteur nucléaire de recherche irakien.* Dans sa résolution, adoptée par 30 voix pour, 21 voix contre et 19 abstentions, la Conférence générale, ayant considéré la déclaration faite par le représentant d'Israël à la Conférence générale note qu'«Israël s'est ainsi engagé à ne pas attaquer des installations nucléaires pacifiques en Iraq, ailleurs au Moyen Orient, ou en tout autre lieu». La résolution dit aussi que «le système des garanties de l'AIEA apporte des preuves et permet un examen du caractère pacifique des installations soumises à ces garanties». La résolution demande à Israël de «soumettre d'urgence toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence».

- *Protection des installations nucléaires destinées à des fins pacifiques contre les attaques armées.* La résolution prie instamment «à nouveau tous les Etats Membres d'entreprendre individuellement et par l'intermédiaire des organismes internationaux compétents, d'autres efforts suivis tendant à l'adoption rapide de règles internationales ayant force obligatoire interdisant les attaques armées contre toutes les installations nucléaires destinées à des fins pacifiques». Elle affirme aussi que l'AIEA est prête à aider les organes internationaux compétents, s'ils le demandent, en tout ce qui concerne les aspects de cette question de nature technique et de l'ordre des garanties.
- *Modifications au Statut de l'Agence.* Deux résolutions ont été adoptées au sujet de la représentation des Etats Membres au Conseil des gouverneurs. L'une porte sur la révision de l'ensemble de l'article VI du Statut et l'autre ne concerne que les membres élus en vertu du paragraphe A.2 de cet article. La Conférence a demandé au Conseil d'étudier ces deux résolutions et de présenter ses observations et recommandations à leur sujet à la Conférence générale de l'année prochaine.
- *Protection physique des matières nucléaires.* La résolution exprime l'espoir que la Convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires «entrera en vigueur à une date la plus proche possible et obtiendra l'adhésion la plus large possible». La résolution note qu'à la date du 27 septembre 1985 la Convention avait recueilli 40 signatures et 14 ratifications.
- *Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence.* La résolution demande au Directeur général de prendre de nouvelles mesures spécifiques pour accroître de façon adéquate le nombre des fonctionnaires de tous les niveaux venant de pays en développement.

